

## COMMUNE DE VERNIER

### QUESTION ECRITE

#### Tri des batteries - prévention

Aujourd'hui, il est de plus en plus courant de trouver des batteries dans des biens de consommation à usage unique ou limité, comme les E-cigarettes appelées les "puff", smartphones cassés, E-Watches and co...

Ces objets sont au cœur d'un phénomène de mode et sont de plus en plus utilisés.

D'un point de vue écologique et sécuritaire, ces objets équipés d'une batterie peuvent créer des dégâts considérables à l'environnement et peuvent prendre feu assez rapidement en cas de mauvais conditionnement.

En effet, dans certains cas, il est stipulé sur les emballages, en petits caractères, que les objets usagés doivent être ramenés au revendeur qui s'occupera de rendre le produit au fabricant pour la gestion des déchets.

Malheureusement, il est regrettable de constater que trop peu de personnes lisent réellement ces consignes, si elles sont toutefois présentes, et ces objets se retrouvent très fréquemment dans les poubelles d'ordures ménagères. Ce qui peut, d'une part, nuire à l'environnement par la pollution et, d'autre part, être un potentiel danger par l'inflammabilité desdites batteries, notamment par de fortes chaleurs ou en cas de choc.

La question est la suivante :

- Que fait la Ville de Vernier pour sensibiliser au tri / à la bonne gestion des objets à usage unique contenant une batterie non amovible afin d'éviter des problèmes d'atteintes environnementales et sécuritaires évidentes ?

Mélina BUNTSCHU  
Conseillère municipale

Vernier, le 4 septembre 2023